

Qu'est-ce qu'un CPAS et que fait-il ?

Chaque commune a sur son territoire un **Centre Public d'Action Sociale (CPAS)**.

Le CPAS a pour mission d'**aider les personnes et les familles** qui résident sur son territoire et qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Le CPAS aide toute personne à **vivre dignement** en fournissant notamment des aides et des services :

- **De la petite enfance aux personnes âgées** : accueil en crèche, école de devoirs, maisons de repos, repas à domicile...
- **Aux personnes en difficultés financières** : aides ponctuelles en nature comme un colis de nourriture, accès à un magasin social, somme d'argent, guidances financières, services de médiation de dettes...
- **Dans des domaines très variés** : énergie, mise en ordre de mutuelle, intervention pour des frais médicaux ou pharmaceutiques, participation sociale et culturelle, aides en matière de logement, aides ménagères...
- **Dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle** : accompagnement vers l'emploi, soutien à la formation...

[...]

En fonction des besoins de sa population (et de ses choix politiques et budgétaires), chaque CPAS appréciera les services qu'il développe. C'est pour cette raison que tous les CPAS n'ont pas sur leur territoire une maison de repos ou un service de médiation de dettes par exemple.

Les aides dites « sociales » peuvent être très variées et toucher toute la population mais la première aide qu'examinera le CPAS par priorité est le **Droit à l'Intégration sociale (DIS)**.

Si vous perdez vos allocations de chômage ou si celles-ci sont diminuées, c'est donc votre droit au « DIS » qui sera examiné prioritairement.